**Été culturel 2024   
Accueil de résidences artistiques**

**dans les structures de vacances UNAT BRETAGNE**

Dispositif conçu par le Ministère de la Culture en 2020, l’Eté culturel s'est ancré durablement dans l'offre culturelle estivale et est reconduit en 2024. Ses objectifs principaux sont de :

* favoriser la participation à la vie culturelle de tous, avec des propositions gratuites et accessibles,
* cibler en particulier les concitoyens qui ne partent pas en vacances, les enfants et les jeunes ainsi que les publics empêchés.

La DRAC Bretagne et l’UNAT Bretagne se sont associées depuis 2021 pour mettre en place des résidences artistiques pendant l’été au sein des centres de vacances de l’UNAT en déclinaison du partenariat national UNAT - Ministère de la Culture démarré en 2016 et renouvelé en 2021.

**Qu’est-ce qu’une résidence ?**

Une résidence artistique est l’accueil du travail d’un ou de plusieurs artistes professionnels ou professionnels de la culture (recherche, archéologies, métiers d’art, conception graphique, histoire de l’art, architecture, journalisme…) dans un espace dédié par une structure.

Cette résidence permet à l’artiste de réaliser son travail de recherche ou de création mais aussi de favoriser les échanges, le contact et la transmission avec des habitants d’un territoire, les usagers d’un lieu.

**Qui fait quoi dans le projet ?**

Il s’agit d’un partenariat avec trois parties : un lieu de vacances, une structure culturelle de proximité, un ou plusieurs artistes.

Le projet est co-construit entre les trois partenaires.

* ***Le rôle du lieu de vacances :***

► Met à disposition un lieu de travail pour le temps personnel de l’artiste (salle de répétition ou atelier) et un lieu pour le temps de transmission

► Met à disposition un hébergement pendant une semaine minimum et prend en charge le repas des artistes

► participe aux temps de travail et de co-construction du projet en amont entre l’artiste, les autres partenaires éventuels et lui/eux

► Prévoit la présence systématique d’un animateur / responsable de groupe lors des ateliers de pratique ou des activités proposées par l’artiste en résidence

► Participe aux réunions d’information et de bilan organisées par la DRAC et l’UNAT Bretagne

► co-signe la fiche action entre l(es) artiste(s), la structure culturelle, le centre/village de vacances.

► Relaie la communication de la résidence en lien avec l’UNAT Bretagne

► Produit un bilan à la fin de la résidence

* ***Le rôle de la structure culturelle :***

► Joue le rôle de relais entre la structure de vacances et les artistes : repérage du ou des artistes, co-construction du projet, gestion de la rémunération en lien avec l’UNAT et la DRAC Bretagne

► Organise les temps de travail et de co-construction du projet en amont entre l’artiste, le lieu d’accueil de la résidence, les autres partenaires éventuels et lui/eux

► Participe aux réunions d’information et de bilan organisées par la DRAC et l’UNAT

► co-signe la fiche action entre l(es) artiste(s), la structure culturelle, le centre/village de vacances.

► participe à la communication autour de la résidence en lien avec l’UNAT Bretagne

► Participe au bilan à la fin de la résidence

* ***Le rôle du ou des artistes :***

► Partage son temps entre un travail de recherche et de création personnelle et un projet de transmission (de son geste artistique, de son domaine professionnel) auprès des enfants, jeunes et adultes présents sur le lieu de vacances. Au moins 50% du temps d’activité devra être consacré à des actions culturelles, en lien avec les personnes présentes sur place.

► Est inscrit dans les réseaux professionnels

► Participe aux temps de travail et de co-construction du projet en amont entre le lieu d’accueil de la résidence, les autres partenaires éventuels et lui/eux

► Prend en charge le matériel nécessaire à sa création ou aux actions de transmission et organise ses transports

► co-signe la fiche action entre l(es) artiste(s), la structure culturelle, le centre/village de vacances.

► Transmet les éléments utiles à la communication en lien avec le lieu et l’UNAT Bretagne

► Produit un bilan à la fin de la résidence

La liste des structures culturelles déjà partenaires de la DRAC : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Bretagne/Politique-et-actions-culturelles/Transmission-publics-et-territoires/Action-territoriale-et-politiques-interministerielles>

**Les financements :** en 2024, la DRAC Bretagne prévoit le financement de 8 résidences au maximum à hauteur de 3 500€ par résidence. Le financement à ce dispositif est spécifique à ce programme et peut se cumuler avec un financement pour des projets relevant d’autres dispositifs.

**La communication :**

* le Ministère de la Culture assure une communication globale du dispositif été culturel (openagenda, inscription sur le pass culture si le public visé est un public jeune…)
* l’UNAT Bretagne assure une communication presse amont en lien avec les structures d’hébergement, les artistes concerné.e.s ainsi que les structures culturelles

**Vous êtes intressé en tant que structure culturelle ou structure de vacances ?**

**Contacts :**

* Pour les structures culturelles qui souhaiteraient proposer des artistes en résidence dans les centres de vacances :

Claire GASPARUTTO (22 et 35)

Annie ROGOW (29 et 56)

Conseillères action culturelle et territoriale

Direction régionale des affaires culturelles Bretagne

Mail : [claire.gasparutto@culture.gouv.fr](mailto:claire.gasparutto@culture.gouv.fr)

Mail : [annie.rogow@culture.gouv.fr](mailto:annie.rogow@culture.gouv.fr)

Téléphone :  02 99 29 67 80

* Pour les structures d’accueil de vacances qui souhaiteraient accueillir un artiste en résidence :

Mahaut-Lise SICOT

Déléguée générale UNAT Bretagne

Mail : [bretagne@unat.asso.fr](mailto:bretagne@unat.asso.fr)

Téléphone : 06 64 78 58 07

**Calendrier et modalités pratiques :**

Supports à disposition :

* + dossier de candidature/ présentation du projet et de l’artiste
  + fiche bilan

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| QUAND | QUOI | QUI |
| 16 février 2024 | Echéance de 1ere manifestation d’intérêt (intention) | Hébergements > UNAT Bretagne |
| 11 mars | Echéance de 1ere manifestation d’intérêt (intention) | Structures culturelles - artistes > DRAC |
| Mardi 12 mars  Visio 14h – 15h | Co-animation d’une **réunion de présentation des** objectifs et des acteurs mobilisés (projet artistique et pédagogique, communication, flux financiers, calendrier de mise en œuvre, …) | UNAT + DRAC + tous les porteurs de projets volontaires culture/TSS |
| Mars / avril | Co-construction des projets locaux par "trinôme" : structures culturelles, artistes, hébergements | porteurs de projets volontaires culture/TSS |
| Mardi 2 mai | Echéance de dépôt complet des projets avec budget | Trinôme > UNAT Bretagne |
| Mi mai | Stabilisation des enveloppes et des projets associés | DRAC |
| Mai / juin | Finalisation : Co-rédaction et dépôt des demandes de subvention (via UNAT Bretagne) | porteurs de projets > UNAT > DRAC |
| Mai - sept. | Communication autour des projets de résidence | Toutes parties prenantes |
| 21 Juin – 10 sept | Déroulement des résidences | Artistes / hébergements |
| 2eme quinzaine de septembre 2024 | Co animation UNAT DRAC d’une réunion de bilan | Toutes parties prenantes |